



**COMMUNE DE FRIGNICOURT
DEPARTEMENT DE LA MARNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE**

Séance du 23 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 décembre 2025, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de Frignicourt se sont réunis à la mairie, salle du conseil, à la suite de la convocation adressée le 19 décembre 2025, conformément à l'article L.2121-17 du code des collectivités territoriales, et affichée à la porte de la mairie le même jour.

Etaient présents : Mmes FELICETTI – CHARREAU – MARET – CHARDON – ROGER - MM.
DESCHAMPS – MORI - FAUCHER – TROLIO – LEFORT – LANTERNAT - BLAZQUEZ

Absents excusés : Mme GADBOIS pouvoir à M. LEFORT
Mme ASLOUDJ – M. VALDEVIT

Absents : Mmes LACOINE - EL JAMI - M. ROYNEL

Secrétaire de séance : Michel TROLIO

**LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL
92 RUE DE MARNE**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L ;2121-29 et L. 2122-21,

Considérant que le logement communal situé 92 rue de Marne est vacant et que la commune n'en a pas l'utilisation pour ses services, le maire donne lecture de la promesse de location souscrite par Madame FLAMAND et invite le conseil municipal à se prononcer sur les conditions de locations et notamment le prix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de louer le logement sis 92 rue de Marne (5 pièces avec garage et jardin) à MADAME FLAMAND aux conditions suivantes :

- **DURÉE DU BAIL :** six ans renouvelables par tacite reconduction sauf dénonciation par lettre recommandée avec avis de réception de l'une ou l'autre des parties trois mois avant la fin de ladite période de location
- **LOYER :** Le montant mensuel est de 532 €, payable d'avance à la trésorerie de Vitry-le-François, révisable chaque année au 1^{er} janvier suivant la variation de l'indice de référence des loyers (troisième trimestre de l'année précédente).
Une caution d'un mois de loyer sera réclamée.

AUTORISE Madame le Maire à signer le bail et les pièces relatives à ce dossier.

Le Maire,
Annick FELICETTI

